



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2023
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 1^{er} décembre 2022 (S/2022/896), ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans politique, de la paix et de la sécurité

2. La période considérée a été marquée par la suite donnée aux événements intervenus à Sao Tomé-et-Principe et aux manifestations meurtrières du 20 octobre 2022, par la préparation d'un référendum constitutionnel au Tchad et les tensions suscitées par l'assassinat d'un journaliste et d'un militant anti-corruption au Cameroun. Ces faits nouveaux soulignent la fragilité de la gouvernance démocratique et de l'espace civique en Afrique centrale. Au Gabon, les préparatifs des élections générales de 2023 se sont poursuivis, alors que plusieurs questions fondamentales liées à la gouvernance électorale attendent toujours d'être réglées. Sur le front de la sécurité, des acteurs armés non étatiques, notamment des extrémistes violents, ont continué de déstabiliser certaines parties de la sous-région.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. En Angola, la nouvelle composition de l'Assemblée nationale, à la suite des élections générales d'août 2022, a favorisé le renforcement du dialogue entre le parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, et le plus grand groupe d'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola. Les



différents sur la composition du Bureau de l'Assemblée nationale ont été réglés avec succès après que le Président de l'Assemblée a demandé aux partis politiques de parvenir à un consensus.

4. Au niveau régional, l'Angola a continué de jouer un rôle clef dans la médiation, en particulier concernant la situation dans la partie est de la République démocratique du Congo, aux côtés de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Le 17 mars, l'Assemblée générale a approuvé le déploiement d'une unité militaire de 500 membres du personnel, dont 25 % de femmes, en République démocratique du Congo, pour une période de 12 mois, afin de sécuriser les zones de cantonnement du groupe du Mouvement du 23 mars et de protéger les membres du mécanisme de vérification spécial établi au titre du processus de Luanda. En sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et conformément au mandat que lui a confié l'Union africaine, le Président de l'Angola, João Lourenço a continué de faciliter le dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda visant à désamorcer les tensions.

5. En sa qualité de Président de la CAE, le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye a continué de diriger l'action à l'appui du processus de Nairobi, tandis que des troupes militaires burundaises ont continué d'être déployées dans l'est de la République démocratique du Congo dans le cadre d'accords bilatéraux et au sein de la force régionale de la CAE. Le 6 mai, il a présidé à Bujumbura la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À Gitega, des inconnus ont vandalisé le 11 avril les bureaux du principal parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté. Le 22 avril, le parti a tenu son congrès extraordinaire. À la suite de son arrestation le 21 avril, l'ancien Premier Ministre, Alain-Guillaume Bunyoni, a été inculpé le 5 mai pour atteinte à la sûreté de l'État et au bon fonctionnement de l'économie nationale, prise illégale d'intérêts, détention illégale d'armes et outrage au Président. M. Bunyoni a comparu devant la Cour suprême lors d'une audience à huis clos le 8 mai, au cours de laquelle sa détention provisoire a été prolongée.

6. Au Cameroun, des élections sénatoriales se sont tenues le 12 mars. Dix partis politiques en tout étaient en lice au cours des élections pendant lesquelles 11 134 conseillers régionaux et municipaux ont élu 70 des 100 sénateurs. Le parti au pouvoir a remporté tous les sièges. Conformément à la Constitution, le Président, Paul Biya, a nommé le 31 mars les 30 sénateurs restants, dont cinq issus des partis d'opposition. La représentation des femmes au Sénat a augmenté de 7 % et le nombre de sièges qu'elles occupent est passé de 26 à 33. Les élections se sont déroulées en plein tollé à la suite de l'assassinat d'Arsène Salomon Mbani Zogo, également connu sous le nom de Martinez Zogo, journaliste d'investigation, militant anticorruption et directeur d'une station de radio. Les enquêtes sur son assassinat (voir par. 37) ont conduit à l'inculpation et à l'arrestation d'un homme d'affaires très en vue et d'autres hauts responsables, y compris le chef de la Direction générale de la recherche extérieure.

7. Au Tchad, les préparatifs ont commencé en vue de la tenue du référendum constitutionnel prévu le 19 novembre 2023, ainsi que des élections présidentielle et législatives qui doivent avoir lieu d'ici le mois d'octobre 2024, dans un contexte marqué par des tensions politiques et sociales. Les autorités de transition ont pris des mesures pour réduire les tensions à la suite des manifestations meurtrières qui se sont produites le 20 octobre 2022. Le 5 décembre, les autorités ont levé l'état d'urgence instauré après les manifestations. Le 21 janvier 2023, le Gouvernement a levé la suspension des activités de sept partis d'opposition, dont Les Transformateurs, tout en poursuivant les procédures judiciaires contre les organisateurs des manifestations.

Le 25 mars, le Président de la transition, Mahamat Idriss Déby Itno, a gracié 380 combattants du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), le groupe rebelle qui avait lancé l'incursion au Tchad en avril 2021 dont le point d'orgue avait été l'assassinat de l'ancien Président, Idriss Déby Itno, en avril 2021, mais pas le chef du FACT et d'autres personnes reconnues coupables et condamnées par contumace. Le 27 mars, le Président de la transition a également gracié 259 des 262 manifestants qui avaient été condamnés après les manifestations du 20 octobre. Le chef des Transformateurs et le coordonnateur de la plateforme d'opposition Wakit Tama ne sont pas revenus au Tchad, dont ils étaient partis à la suite des manifestations meurtrières. Des groupes de l'opposition ont continué d'accuser les autorités de transition de chercher à contrôler le processus de transition à leur profit et ont préconisé un dialogue politique plus inclusif, quelques aménagements au niveau des institutions de transition, davantage de mesures de confiance et un appui plus marqué de la communauté internationale.

8. Les autorités tchadiennes de transition ont commencé à appliquer les recommandations issues du dialogue national inclusif et souverain tenu en 2022. À la fin du mois de janvier 2023, elles ont créé une commission chargée d'organiser le référendum constitutionnel, dirigée par le Ministre de l'Administration du territoire, de la décentralisation et de la bonne gouvernance et constituée de cinq autres ministres et de 15 représentants du Conseil national de transition, dont cinq femmes. L'opposition a rejeté la commission, estimant qu'elle n'était pas suffisamment inclusive et manquait d'indépendance. Le 28 mars, les autorités de transition ont mis en place un cadre de consultation des partis politiques, composé de représentants des partis ayant participé au dialogue national.

9. La Communauté de Sant'Egidio a poursuivi les efforts visant à relancer le dialogue entre les autorités tchadiennes de transition et les 18 groupes politico-militaires qui n'avaient pas signé l'Accord de Doha pour la paix et la participation des mouvements politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain tchadien. Une série de réunions a été tenue avec ces groupes, qui ont renouvelé leur attachement au dialogue au moyen d'une « offre de paix » le 8 mars. Certains des groupes qui avaient signé l'Accord se sont plaints de ce que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration envisagé dans l'Accord n'ait pas encore été lancé.

10. Au Congo, l'opposition a continué de réclamer un dialogue national inclusif et la libération des « prisonniers politiques », dont le général Jean-Marie Michel Mokoko et l'ancien ministre, André Okombi Salissa, qui avaient été emprisonnés à la suite de l'élection présidentielle contestée de 2016. Le 1^{er} décembre, le chef du groupe d'opposition Mouvement républicain a été arrêté à Pointe-Noire après avoir lancé une pétition demandant la libération de ces hommes. En janvier, le Gouvernement a relancé le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui avait été décidé à la suite de la violence qui avait éclaté dans le département du Pool de 2016 à 2017. Le Gouvernement a versé dans ce cadre la première tranche de sa contribution au programme et organisé une table ronde des partenaires le 25 mars pour présenter le nouveau plan d'application et remobiliser l'appui financier des partenaires.

11. En Guinée équatoriale, le Président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a prêté serment le 25 janvier pour un sixième mandat, à la suite des élections générales du 20 novembre 2022 et du raz-de-marée électoral du parti au pouvoir, le Parti démocratique de Guinée équatoriale. Le 31 janvier, il a désigné pour la première fois dans l'histoire du pays une femme, Manuela Roka Botey, au poste de Première Ministre. Le fils du Président, Teodoro Nguema Obiang Mangue, a été reconfirmé dans ses fonctions de Vice-Président de la République, chargé de la défense nationale

et de la sécurité de l'État, et un nouveau Gouvernement a été annoncé le 3 février. Le nombre de ministères est passé de 24 à 32, dont quatre dirigés par des femmes.

12. Le 11 avril, le Bureau du Procureur général de l'Espagne a demandé à l'Audience nationale espagnole d'émettre un mandat de recherche et d'arrêt national et international contre Carmelo Ovono Obiang, fils du Président de la Guinée équatoriale et actuel Secrétaire d'État à la présidence en Guinée équatoriale. Le 28 mars, elle avait convoqué M. Ovono Obiang et deux autres fonctionnaires de haut rang à une audience virtuelle pour qu'ils témoignent au sujet de leur implication présumée dans l'enlèvement et la torture de quatre membres équato-guinéens de l'opposition, dont deux avaient également la nationalité espagnole. L'un de ces opposants, Julio Obama Mefuman, est décédé en janvier 2023 alors qu'il était sous la garde de l'État équato-guinéen. M. Obiang et les deux autres fonctionnaires ne se sont pas présentés à l'audience virtuelle. La cour a également demandé le rapatriement en Espagne du corps de M. Obama Mefuman en vue d'une autopsie, qui n'a pas encore eu lieu.

13. Au début du mois de janvier, le Vice-Président de la Guinée équatoriale a lancé une campagne anticorruption contre plusieurs responsables de haut rang, dont sa demi-sœur et ancienne Directrice générale du Conseil des chargeurs maritimes équato-guinéen, María Jesús Adá Obiang Mangue, et son demi-frère et ancien Directeur général de la compagnie aérienne nationale, Ruslan Obiang Nsue, lequel a également été assigné à résidence.

14. La situation politique au Gabon a été dominée par les préparatifs des élections générales, prévues pour 2023. Le 6 janvier, la Cour constitutionnelle a dissous le conseil d'administration de l'organisme de gestion des élections, le Centre gabonais des élections, à la suite d'une requête déposée par des groupes d'opposition indiquant que le mandat du conseil était venu à échéance en 2020. L'opposition n'ayant pas réussi à s'accorder sur la nomination des membres des deux commissions spéciales chargées de choisir le nouveau directeur de l'organe de gestion des élections, le Gouvernement les a tous nommés unilatéralement. La procédure s'est achevée par l'élection contestée d'un ancien ministre en tant que Président de l'organe.

15. Le 9 janvier, le Président du Gabon, Ali Bongo Ondimba, a annoncé un remaniement ministériel, désignant l'ancienne Première Ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, au poste de Vice-Présidente, ce qui en fait la première femme à occuper ce poste. Du 13 au 23 février, il a présidé une consultation politique entre les partis politiques, que plusieurs grands partis de l'opposition ont boycottée. Les participants ont adopté des propositions d'amendement de la Constitution visant à fixer la durée de tous les mandats politiques à cinq ans et à permettre le retour à un scrutin à un tour pour l'élection présidentielle. Ils ont également décidé d'établir un comité chargé de suivre les questions à régler, dont celles liées au renforcement de la crédibilité et de la transparence des élections. Le Parlement a adopté le 6 avril la proposition d'amendement de la Constitution. Sa promulgation par le Président permettrait de l'appliquer aux élections générales de 2023. Le 27 avril, le Premier Ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, a annoncé un nouveau remaniement ministériel, notamment la désignation d'un nouveau Ministre des affaires étrangères.

16. Au Rwanda, le Président, Paul Kagame, a été réélu à la tête du Front patriotique rwandais, le parti au pouvoir, le 2 avril avec 99,8 % des voix, ce qui le met en bonne position comme candidat du parti à l'élection présidentielle de 2024. Le Gouvernement a approuvé une initiative visant à modifier la Constitution afin de permettre la tenue simultanée d'élections présidentielle et législatives en 2024. L'amendement doit être adopté par les deux chambres du Parlement réuni en session plénière.

17. À Sao Tomé-et-Principe, la période considérée a été marquée par la suite des événements du 25 novembre 2022, lorsque le Premier Ministre, Patrice Emery Trovoada, avait annoncé que les forces de sécurité avaient déjoué une attaque contre des casernes militaires de l'armée, menée par quatre personnes en collusion avec d'autres, dont l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Delfim Neves, et d'un ancien mercenaire, Arlécio Costa, qui avait tenté un coup d'État en 2009. M. Costa et trois autres suspects seraient décédés au moment de leur détention par des militaires, tandis que des images qui montreraient les traitements cruels et inhumains infligés aux auteurs présumés du coup d'État manqué étaient diffusées en ligne. Le 1^{er} décembre, le chef d'état-major général des forces armées a annoncé sa démission à la suite d'appels demandant que la lumière soit faite sur la mort des suspects en détention.

18. Le 23 février, le Bureau du Procureur général de Sao Tomé-et-Principe a achevé son enquête nationale sur les faits intervenus le 25 novembre. En tout 10 accusés, dont un civil et neuf militaires, ont été inculpés, tandis que M. Neves était acquitté. L'équipe d'enquête a établi que l'assaut contre le quartier général militaire avait été orchestré par M. Costa afin de destituer le Président, le Ministre de la défense et le chef d'état-major général des forces armées. Le 15 mars, à la suite d'autres enquêtes nationales, le bureau du Procureur général a accusé 23 militaires, dont l'ancien chef d'état-major général, d'être responsables de la torture et du décès des quatre personnes survenu en détention, dans des installations militaires. En parallèle, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a mené une mission pour recueillir des informations sur les événements du 25 novembre. Le 25 février, le Président de la Commission de la CEEAC a remis le rapport confidentiel de la mission au Président de la République démocratique du Congo, en sa qualité de Président à l'époque de la CEEAC, et au Président de Sao Tomé-et-Principe, Carlos Manuel Vila Nova.

Tendances et faits nouveaux intervenus sur le plan de la sécurité

19. L'état de la sécurité dans la sous-région a été marqué par la poursuite des activités des groupes armés non-étatiques, en particulier au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad. Au Cameroun, des groupes armés non étatiques ont enlevé la sénatrice Honorine Wainachi Nentoh du parti d'opposition Front social démocrate le 5 février, dans le département de Mezam (région du Nord-Ouest) et l'ont libérée huit jours plus tard. Le 10 février, des individus non identifiés ont tiré sur un camion qui transportait des employés de Cameroun Development Corporation à Tiko (région du Sud-Ouest), faisant cinq morts et plus de 40 blessés. Le 25 février, plusieurs engins ont explosé lors de la Course de l'espoir durant l'ascension du mont Cameroun dans le département de Fako (région du Sud-Ouest), tuant une femme et blessant 18 personnes, dont au moins trois enfants. La responsabilité de ces attaques a été revendiquée par des groupes armés séparatistes dans les médias sociaux. Les groupes armés avaient décrété un confinement les 24 et 25 février pour empêcher le déroulement de la Course de l'espoir sur le mont Cameroun.

20. Au Tchad, le 8 janvier, les autorités de transition ont signé un accord de paix avec le « comité d'autodéfense de Miski » autoproclamé, un groupe actif dans la province du Tibesti, riche en or. Les autorités de transition se sont engagées à faire progresser le développement et la stabilisation de la région. En janvier également, un groupe de plusieurs milliers de Tchadiens qui avaient exprimé des intentions hostiles à l'égard des autorités de transition se sont établis dans le nord-ouest de la République centrafricaine. Dans ce contexte, le 9 février, le Président de l'Angola a organisé une réunion à Luanda avec le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadera, et avec le Président de la transition au Tchad pour s'entretenir de la sécurité de la frontière entre les deux pays. À la suite de cette réunion, les autorités

tchadiennes ont annoncé le 3 mars que l'ancien Président de la République centrafricaine et chef du groupe rebelle Coalition des patriotes pour le changement, François Bozizé, avait quitté le Tchad pour se rendre en Guinée-Bissau. Le 15 mai, à la suite d'une opération militaire conjointe entre le Tchad et la République centrafricaine, le camp a été démantelé et les membres du groupe armé tchadien ont été délogés de la préfecture de Lim-Pendé dans le nord-ouest de la République centrafricaine. Des attaques souvent liées à des tensions intercommunautaires ont continué d'être perpétrées du côté tchadien de la frontière dans la province du Logone-Oriental, faisant des dizaines de morts et de blessés et entraînant des déplacements de population. À la suite des combats qui ont éclaté au Soudan le 15 avril, au moins 600 soldats soudanais auraient fui au Tchad, où ils ont été désarmés.

Crise du bassin du lac Tchad

21. Du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023, l'ONU a signalé et confirmé 135 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 40 civils au Cameroun, contre 75 atteintes ayant fait 30 victimes civiles pendant la même période un an auparavant. Également du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023, l'ONU a signalé et confirmé 23 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram au Tchad et ayant fait 30 victimes civiles, contre 53 atteintes ayant fait 86 victimes civiles pendant la même période un an auparavant. Les groupes armés Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad et « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) ont principalement participé à des activités de vol ou de pillage, prenant pour cible des civils isolés ou des localités entières au Cameroun et au Tchad.

22. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, huit pêcheurs ont été tués près de Blaram le 6 février. Le 8 février, des militants de l'ISWAP auraient enlevé 20 pêcheurs à Blangwa (département du Logone-et-Chari) car ils auraient refusé de verser les taxes illégales prélevées par le groupe.

23. Le 8 février également, des militants de l'ISWAP lourdement armés ont attaqué un poste militaire avancé à Tourou, dans l'arrondissement de Mokolo (région de l'Extrême-Nord) au Cameroun. Les combattants auraient volé du matériel militaire. Le nombre de victimes n'a pas été communiqué. Le 21 mars, six soldats ont été blessés lors du passage de leur véhicule sur une mine sur la route Kolofata-Am Chidé dans le département de Mayo-Sava, dans la même région.

Armée de résistance du Seigneur

24. Au cours de la période considérée, l'Armée de résistance du Seigneur a continué de prendre pour cible des civils en République démocratique du Congo. Les 27 et 28 février, le groupe aurait enlevé plus de 28 personnes, dont 20 enfants, lors d'une série d'attaques contre des communes de la province du Bas-Uélé. Le 4 mars, elle aurait mené un raid sur deux villages au nord-ouest de Banda et enlevé quatre garçons et une fille. Le lendemain, toujours dans la province du Bas-Uélé, des combattants du groupe auraient enlevé deux éleveurs à des fins de rançon.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

25. Trois faits de criminalité maritime dans les eaux de la CEEAC ont été signalés par le Bureau maritime international de la Chambre de commerce internationale au cours de la période considérée, qui sont venus rompre la tendance à la baisse qui avait été constatée précédemment sur le plan des actes de piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. Le 31 janvier, des pirates armés ont cherché à monter à bord d'un navire de pêche battant pavillon camerounais au large d'Idenao (région du Sud-Ouest) au Cameroun, mais ont quitté les lieux après un échange de coups de feu avec les agents de sécurité qui se trouvaient à bord. Le 1^{er} mars, des individus non

identifiés sont montés à bord d'un porte-conteneurs dans la zone de mouillage extérieure de Soyo (Angola), menaçant un membre de l'équipage avec un couteau et pillant le conteneur avant de s'enfuir. Le 25 mars, des pirates armés ont attaqué un pétrolier danois battant pavillon libérien à 140 milles à l'ouest de Pointe-Noire (Congo). Le contact avec les 16 membres d'équipage à bord a été interrompu. Le 30 mars, le pétrolier a été retrouvé par la marine française au large de Sao Tomé-et-Principe, mais six membres d'équipage avaient été enlevés par les pirates. Le 8 mai, l'armateur a annoncé que les membres d'équipage avaient été libérés au Nigeria. Par ailleurs, le 2 mai, des pirates auraient attaqué un vraquier battant pavillon des Îles Marshall au large du port d'Owendo (Gabon) et enlevé trois membres d'équipage.

Effets des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, notamment sur les dynamiques entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale

26. La région est exposée aux effets des changements climatiques, comme l'ont démontré les fortes inondations qui ont ravagé Kinshasa le 13 décembre, faisant au moins 120 morts, et les fortes précipitations dans la région de Kalehe (province du Sud-Kivu) en République démocratique du Congo, le 4 mai, qui ont entraîné des crues et déclenché des glissements de terrain, faisant plus de 400 morts. Les 2 et 3 mai, les inondations ont fait près de 130 morts et détruit des milliers d'habitations et de plantations dans les provinces du Nord et de l'Ouest du Rwanda. Le 18 mars, de fortes pluies ont provoqué des inondations et des glissements de terrain à Buea (région du Sud-Ouest) au Cameroun, et auraient fait deux morts et détruit ou endommagé des dizaines de bâtiments et d'habitations. À l'inverse, le sud de l'Angola a continué de connaître la pire sécheresse depuis 40 ans, 1,58 million de personnes étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë, selon le Programme alimentaire mondial (PAM).

27. Les affrontements entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs se sont poursuivis sans relâche au Tchad, une situation aggravée par le déplacement des itinéraires de transhumance vers le sud, en raison des changements climatiques. Le 27 février, des violences intercommunautaires ont fait au moins 14 morts à Mangalmé (province du Guéra). Le 19 avril, les autorités ont signalé que des affrontements entre éleveurs et agriculteurs dans le département des Monts de Lam (province du Logone-Oriental) avaient fait au moins 22 morts. Au début du mois de mai, des tensions intercommunautaires dans la région de Goré, dans la même province, auraient fait une trentaine de morts et plusieurs dizaines de blessés.

28. Les 1^{er} et 2 mars, le Président du Gabon, Ali Bongo Ondimba, et le Président de la France, Emmanuel Macron, ont coorganisé à Libreville la sixième édition du One Planet Summit, intitulée cette année « One Forest Summit ». Une vingtaine de pays se sont réunis pour s'entretenir de la conservation et de la gestion durable des forêts tropicales, y compris celles du bassin du Congo. Il a eu pour résultat principal la création d'un fonds de 100 millions d'euros destiné à financer des « certificats de biodiversité » pour les pays ayant préservé leurs forêts et leurs réserves de biodiversité. Les participants se sont également fixé pour objectif de créer 10 millions d'emplois dans des activités liées à la gestion durable des forêts et aux chaînes de valeur qui puissent avantager les populations locales et autochtones.

B. Évolution sur le plan humanitaire

29. Les conflits armés, les violences intercommunautaires, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi que les risques naturels, notamment les inondations et les sécheresses exacerbées par les changements climatiques, ont continué de déterminer les besoins humanitaires en Afrique centrale.

30. Au 30 avril, le Cameroun accueillait plus de 488 000 réfugiés et demandeurs d'asile et plus d'un million de personnes déplacées et 557 890 personnes y étaient retournées. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, quelque 1,7 million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, dont 628 190 personnes déplacées. À la même date, 86 980 Camerounais cherchaient refuge au Nigéria en raison de la crise dans ces régions et le Cameroun accueillait 349 400 réfugiés de la République centrafricaine. Dans tout le Cameroun, près de 4,7 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en 2023, soit une augmentation de 17,5 % par rapport à 2022.

31. Le Tchad accueillait 641 275 réfugiés et demandeurs d'asile et près de 381 290 personnes déplacées au 30 avril. Les effets des changements climatiques ont continué de se faire sentir et l'on s'attend à ce qu'un total de 1,7 million de personnes soient en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure en 2023, contre 2,1 millions en 2022. Quelque 6,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, contre 6,1 millions en 2022, et le plan d'intervention humanitaire 2023, qui nécessite 674,1 millions de dollars, vise à atteindre 4,1 millions de personnes parmi les plus vulnérables, contre 3,5 millions en 2022. À la suite des combats survenus au Soudan, 61 095 civils soudanais avaient franchi la frontière du Tchad, tandis que 20 000 personnes étaient retournées au pays à la mi-mai.

32. Le Congo accueillait 61 105 réfugiés et demandeurs d'asile au 31 mars, et l'Angola 55 870, au 30 avril. Au 30 avril également, 259 715 Burundais étaient des réfugiés dans la région, principalement en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

Crise du bassin du lac Tchad

33. La violence et les conflits dans le bassin du lac Tchad ont continué d'imposer un lourd tribut aux populations. Dans l'ensemble du bassin du lac Tchad, 11 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et plus de 4,1 millions de personnes sont dans une situation urgente d'insécurité alimentaire et 785 000 enfants souffrent de malnutrition sévère. Quelque 1 038 écoles n'étaient toujours pas opérationnelles, en raison des conflits armés et de la violence, privant ainsi des milliers d'enfants d'éducation.

34. La région de l'Extrême-Nord du Cameroun accueillait plus de 385 000 personnes déplacées et près de 127 000 réfugiés au 30 avril. Quelque 25 600 Camerounais étaient réfugiés au Tchad en raison de la crise que connaît cette région. Bien que les partenaires humanitaires aient intensifié les activités d'intervention d'urgence, telles que la fourniture d'abris, de nourriture, de soins de santé, d'éducation, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, ainsi que des services de protection aux personnes déplacées les plus vulnérables, bon nombre de besoins ne sont toujours pas couverts. La région du Lac au Tchad accueillait près de 381 290 personnes déplacées et 21 070 réfugiés à la même date.

C. Évolution de la situation relative aux droits humains

35. La situation des droits humains dans la sous-région a été marquée par un rétrécissement de l'espace civique en raison de la persistance des restrictions, ce qui indique qu'il faudra en faire davantage pour assurer la protection et la promotion des droits humains.

36. Au Burundi, cinq membres d'organisations de la société civile ont été arrêtés arbitrairement les 14 et 15 février par le Service national de renseignement au motif « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, au bon fonctionnement des finances publiques et de rébellion ». Trois des cinq membres ont été acquittés le 28 avril, tandis

que deux autres ont été reconnus coupables de rébellion et condamnés à une amende et à deux ans d'emprisonnement avec sursis. Le 2 mai, la Cour de grande instance de Bujumbura a condamné une journaliste à une amende et à 10 ans de prison pour atteinte à la sûreté intérieure et à l'intégrité du territoire national.

37. Au Cameroun, le journaliste de radio connu sous le nom de Martinez Zogo a été enlevé le 17 janvier à Yaoundé et retrouvé mort le 22 janvier, portant apparemment des signes de torture. Le 27 janvier, le Président a demandé aux autorités compétentes d'enquêter sur cette affaire. Les acteurs nationaux et internationaux ont largement condamné l'assassinat, tandis que plusieurs personnalités militaires et civiles en vue étaient arrêtées et placées en détention. Le 2 février, le journaliste, animateur radio et prêtre de l'Église orthodoxe du Cameroun, le révérend père Jean-Jacques Ola Bébé, a également été retrouvé mort à Yaoundé. Le 20 avril, la Commission nationale des droits de l'homme a condamné les propos dévalorisants à l'égard de certains groupes, tribus, ethnies et régions du Cameroun qui auraient été tenus par des participants à une émission de télévision diffusée en direct le 16 avril, craignant qu'ils n'incitent à un conflit ethnique. Le 7 mai, le journaliste camerounais Anye Nde Nsoh a été tué à Bamenda (région du Nord-Ouest) par des séparatistes armés présumés.

38. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, des allégations ont continué d'être portées au sujet de violations des droits humains et d'atteintes perpétrées par les forces de sécurité et de défense et des groupes séparatistes armés contre des civils, notamment des meurtres et des destructions de biens. En outre, des confinements forcés, l'emploi d'engins explosifs improvisés et des enlèvements de civils par des groupes armés ont entravé l'acheminement d'une aide humanitaire dont le besoin se fait cruellement sentir. Dans la région de l'Extrême-Nord, l'emploi de plus en plus fréquent d'engins explosifs improvisés et de mines par des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents, ainsi que les raids sur des populations civiles, ont continué de susciter des déplacements et des violations des droits humains.

39. Au Tchad, à la suite des événements du 20 octobre 2022, 621 manifestants, dont des mineurs, ont été arrêtés et transférés à la prison de haute sécurité de Koro Toro dans le nord du pays. Le 5 décembre, à l'issue de l'audience publique de 401 des personnes arrêtées, 262 d'entre elles ont été reconnues coupables et condamnées à des peines d'emprisonnement pour attroupement non autorisé, destruction de biens, incendie volontaire et trouble à l'ordre public. La plupart ont par la suite été graciées par le Président de la transition (voir par. 7). Entre-temps, 80 autres ont été reconnues coupables et condamnées à une peine d'emprisonnement avec sursis et 59 ont été acquittées. L'Ordre des avocats tchadiens a boycotté le procès, dénoncé ce qu'il a qualifié de détention illégale de prisonniers et déclaré que le transfert de mineurs dans une prison de haute sécurité s'apparentait à de la maltraitance. Le 11 décembre, 139 des personnes qui avaient été condamnées à une peine d'emprisonnement avec sursis ou acquittées à l'issue du procès de masse ont été libérées.

40. Du 13 février au 21 mars s'est tenu le procès de plus de 400 membres du groupe politico-militaire FACT, accusés d'avoir tué l'ancien Président du Tchad en avril 2021. La plupart ont été condamnés à la réclusion à vie pour actes de terrorisme, mercenariat, enrôlement d'enfants dans l'armée et atteinte à la vie du chef de l'État et 24 ont été acquittés. Le chef du FACT a également été reconnu coupable et condamné par contumace à la réclusion à vie. Le 25 mars, le Président de la transition a gracié 380 des condamnés (voir par. 7).

41. Le 21 février, la Commission nationale des droits de l'homme au Tchad a publié les résultats de son enquête sur les manifestations du 20 octobre. Elle a constaté que 128 personnes avaient été tuées, 518 blessées et 943 arrêtées, contre 73, 300 et 621 signalées par le Gouvernement, respectivement. De plus, 12 personnes avaient

disparu. Selon le Gouvernement, au moins 15 membres des forces de défense et de sécurité ont été tués. La Commission a attribué à ces forces la responsabilité principale de ces violations des droits humains. La Commission a recommandé que le Gouvernement tchadien identifie et poursuive les auteurs ou les instigateurs des actes de torture, des meurtres et des enlèvements et libère toutes les personnes arrêtées lors des événements du 20 octobre. Le 13 décembre, une délégation de la CEEAC a dépêché une mission au Tchad chargée d'enquêter sur les événements du 20 octobre. Le rapport de la mission, qui doit rester confidentiel, doit être avalisé par les États membres de la CEEAC.

42. Au Rwanda, 86 organisations de la société civile et associations de médias ont demandé une enquête rapide, indépendante, impartiale et approfondie sur la mort du journaliste John Williams Ntwali dans un accident de la route à Kigali le 18 janvier. Le 31 janvier, les autorités rwandaises ont annoncé que le conducteur de la voiture impliquée dans l'accident avait été reconnu coupable d'homicide involontaire et de crimes d'atteintes à l'intégrité physique involontaires, à l'issue d'une audience qui s'est tenue le même jour. Le 24 mars, le Gouvernement a annoncé la commutation par décret présidentiel des peines d'emprisonnement du Président du Mouvement pour le changement démocratique-Front national de libération, Paul Rusesabagina, ainsi que du porte-parole et de 18 autres membres du mouvement, qui avaient été condamnés pour des infractions liées au terrorisme en 2021 ; 361 autres personnes condamnées pour diverses infractions auraient également vu leur peine commuée.

43. À la suite des événements du 25 novembre 2022 à Sao Tomé-et-Principe, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a effectué une mission dans le pays du 12 au 14 décembre afin d'évaluer la situation des droits humains et de demander une enquête sur les faits. À la suite de cette mission, le Haut-Commissaire a adressé une lettre confidentielle au Président.

D. Tendances socioéconomiques

44. Les pays de la sous-région ont continué d'être en proie aux effets de l'inflation mondiale, notamment à la hausse des prix du pétrole, les subventions du carburant exerçant une pression croissante sur les budgets de l'État. Les autorités camerounaises et congolaises ont annoncé des hausses des prix du carburant de 20,5 % à compter du 1^{er} février et de 6 %, à compter du 31 janvier, respectivement. Au Cameroun, les autorités ont adopté des mesures d'atténuation, notamment en augmentant les traitements des agents publics et le salaire minimum interprofessionnel garanti. Le 3 janvier, les autorités centrafricaines ont annoncé une hausse importante du prix de l'essence dans un contexte de pénurie généralisée de carburant qui entravait l'acheminement de l'aide humanitaire et la capacité des forces de sécurité nationales de mener des opérations. Après le début des récents combats au Soudan et la fermeture de la frontière avec le Tchad, des pénuries d'essence et des hausses de prix ont été enregistrées dans l'est du Tchad. Des augmentations des prix des produits de base et des pénuries de carburant ont également été signalées dans le nord-est de la République centrafricaine, bien que l'ouverture de la frontière avec le Soudan ait été maintenue.

45. Le 4 avril, le Burundi a annoncé qu'il avait conclu un accord avec le Fonds monétaire international pour recevoir une facilité élargie de crédit d'un montant de 260 millions de dollars sur une période de 40 mois, à un moment où le pays connaît des taux d'inflation plus élevés et un épuisement des réserves en devises étrangères. Le prêt aidera le pays à entreprendre des réformes de la politique monétaire et de change.

46. Le 17 mars, à la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui s'est tenue à Yaoundé, les dirigeants se sont entretenus des conséquences économiques de la guerre en Ukraine et de l'effet de l'évolution de la situation sur la sécurité régionale. La présidence de l'organe a été transférée à la République centrafricaine.

47. Le 11 janvier, les autorités équato-guinéennes ont annoncé une épidémie de maladie à virus Marburg et ont déclaré une alerte sanitaire dans la province de Kié-Ntem, à la frontière du Cameroun et du Gabon. Selon le Gouvernement, 17 cas confirmés en laboratoire dans le pays ont fait 12 morts et parmi les 23 cas probables, toutes les personnes sont décédées. L'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont apporté leur soutien au Gouvernement. Le 15 mai, le Vice-Président de la Guinée équatoriale a déclaré que l'épidémie avait été enrayée.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Angola

48. Le 1^{er} décembre, alors qu'il était à Luanda pour une réunion des représentants et envoyés spéciaux de l'ONU en Afrique centrale, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'est entretenu avec le Président de l'Angola de questions fondamentales de paix et de sécurité dans la sous-région.

49. Du 13 au 15 mars, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Martha Ama Akyaa Pobee, s'est rendue à Luanda, où elle s'est entretenue avec le Président, le Ministre des affaires étrangères, des membres du corps diplomatique, des représentants de groupes de femmes et des étudiants. Outre les questions régionales, elle a souligné l'importance pour l'Angola de continuer de se maintenir sur la voie de la démocratie et a préconisé le renforcement de l'action de lutte contre la corruption, la tenue des toutes premières élections locales et la progression des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Burundi

50. Du 20 au 22 mars, le Représentant spécial s'est rendu à Bujumbura, où il s'est entretenu avec le Président de questions de paix et de sécurité dans la région et de l'action de médiation du Burundi concernant la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Cameroun

51. Le 29 mars, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Président à Yaoundé de la situation intérieure et de la contribution du Cameroun aux efforts de paix et de sécurité dans la sous-région. Il a également rencontré d'autres hauts responsables, des membres du corps diplomatique et l'équipe de pays des Nations Unies.

République centrafricaine

52. Du 12 au 15 avril, le Représentant spécial s'est rendu en République centrafricaine où il a eu des pourparlers avec le Président et d'autres hauts responsables, des représentants du corps diplomatique, la Représentante spéciale du

Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et l'équipe de pays des Nations Unies. En étroite coordination avec la Représentante spéciale, il a exhorté les autorités nationales, les pays de la région et les partenaires internationaux à s'attacher à faire avancer le processus de paix dans le pays, notamment dans le cadre des commissions bilatérales mixtes et au moyen de l'appui à la bonne gouvernance et aux élections locales.

Tchad

53. Du 6 au 17 mars, le BRENUAC a participé à une mission d'évaluation des besoins électoraux au Tchad à la suite d'une demande des autorités de transition en vue d'une assistance électorale des Nations Unies pour l'organisation du référendum constitutionnel et des élections présidentielles et législatives.

54. Les 26 et 27 avril, le Représentant spécial s'est rendu à N'Djamena, où il s'est entretenu avec le Président de la transition et d'autres hauts responsables. Il a également rencontré des représentants de partis politiques, ainsi que le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Tchad, le Représentant spécial de la CEEAC pour le Tchad et des membres du corps diplomatique. Le 2 mai, il a participé à une réunion organisée à Kinshasa par le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en sa qualité de facilitateur de la CEEAC pour le Tchad, avec le chef du parti d'opposition tchadien Les Transformateurs, Succès Masra, à la demande de ce dernier. Les deux envoyés spéciaux pour le Tchad y ont également participé.

Congo

55. Le 15 janvier, en marge de la cinquante-quatrième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à Kintélé (Congo), le Représentant spécial s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger, avec lequel il a évoqué l'état de la sécurité dans la sous-région. Il s'est également entretenu avec des représentants du corps diplomatique.

République démocratique du Congo

56. Le 25 février, le Représentant spécial a rencontré le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères à Kinshasa en marge de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC. Ils se sont entretenus des dynamiques régionales et des réalisations enregistrées par le pays durant la période où il a assuré la présidence de la CEEAC.

Guinée équatoriale

57. Du 8 au 12 mai, le Représentant spécial s'est rendu à Malabo, où il s'est entretenu avec le Président et d'autres hauts responsables, ainsi qu'avec des membres du corps diplomatique et de l'équipe de pays des Nations Unies. Les entretiens avec le Président ont porté sur les problèmes liés au chômage des jeunes, à la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et à l'épidémie de maladie à virus Marburg. Le Représentant spécial a encouragé les autorités à poursuivre leur collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies pour enrayer l'épidémie.

Gabon

58. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial a tenu plusieurs réunions avec des acteurs politiques gabonais, notamment des représentants du parti

au pouvoir et de l'opposition. Il a souligné la nécessité d'un climat politique et social apaisé pour que les prochaines élections puissent se dérouler dans des conditions optimales et s'est félicité de la consultation politique lancée par le Président. Il a souligné l'importance de promouvoir une meilleure participation politique et une meilleure représentation des femmes et des jeunes.

Rwanda

59. Les 6 et 7 mars, le Représentant spécial s'est rendu à Kigali, où il s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la dynamique régionale, du développement socioéconomique et de l'appui fourni par le Rwanda à la CEEAC. Il a également rencontré l'équipe de pays des Nations Unies et des membres du corps diplomatique.

Sao Tomé-et-Principe

60. À la suite de la demande formulée par le Président en vue d'un appui de l'ONU et de la CEEAC au renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice et en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le soutien du Bureau du Coordinateur résident, le BRENUAC et la Commission de la CEEAC ont dépêché une mission d'évaluation stratégique conjointe à Sao Tomé du 11 au 18 avril, afin de définir des stratégies de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité. Au cours de la période considérée, le BRENUAC a également apporté un soutien technique au nouveau Ministère des droits de la femme, notamment pour l'élaboration de son plan de travail.

B. Renforcer les capacités sous-régionales pour la prévention des conflits et la médiation

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

61. Le BRENUAC et la CEEAC ont poursuivi leurs concertations de haut niveau ainsi qu'au niveau technique pour faire progresser les efforts conjoints en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Le Représentant spécial a tenu des réunions mensuelles de coordination stratégique avec le Président de la Commission de la CEEAC. Le BRENUAC a continué d'épauler la CEEAC dans des domaines prioritaires clés, notamment la prévention des discours de haine, la mobilisation des jeunes et la participation des femmes à la vie politique.

62. Le 25 février, le Représentant spécial a assisté à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC à Kinshasa, au cours de laquelle les participants ont salué l'engagement de la CEEAC au Tchad et à Sao Tomé-et-Principe. Ils ont donné pour instruction au Président de la Commission de la CEEAC de poursuivre ses bons offices entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et de renforcer sa participation en tant qu'observateur aux processus de Luanda et de Nairobi, ainsi qu'à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Durant la session, le Président de la République démocratique du Congo a transféré la présidence de la CEEAC au Président du Gabon.

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

63. Du 24 au 28 avril, le Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a effectué une visite de terrain au Congo, afin d'évaluer la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans les sites de Ngabé et de Bouemba, situés à la frontière avec la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

Partenariats avec la société civile et appui aux réseaux de la société civile

64. Du 24 au 26 janvier, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont organisé un forum transfrontalier entre le Cameroun et le Tchad sur les questions de paix et de sécurité à Ébolowa (Cameroun). Les autorités locales et nationales des deux pays, le BRENUAC, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et des organisations de la société civile ont participé à cette rencontre. Dans le cadre du projet ONUDD-UNESCO « Tisserands de la paix », financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, le forum a permis d'évaluer et d'analyser la situation sur les plans politique, de la sécurité et du développement dans les régions transfrontalières visées et de définir les zones dans ces régions dans lesquelles la coopération et l'appui transfrontaliers devraient être renforcés.

65. Au Gabon, 148 jeunes représentants de la province du Woleu-Ntem ont été formés à la médiation, à la prévention et à la gestion des conflits dans le cadre du projet *Tisserands de la paix*. Un projet conjoint du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir la résilience des femmes et des jeunes, a conduit à la création de 1 000 emplois directs et de 300 emplois indirects dans la province.

66. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a entamé l'exécution d'un projet régional de 10 millions de dollars visant à renforcer le rôle des organisations de femmes sur le plan du rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel. Au Tchad, 20 organisations de femmes recevront un appui technique et institutionnel pendant trois ans à cet effet.

67. Les 7 et 8 décembre, le BRENUAC et la Commission de la CEEAC ont participé à un forum sur le renforcement du mouvement des femmes pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles en Afrique de l'Ouest et centrale, organisé par ONU-Femmes à Abidjan (Côte d'Ivoire). Les participants ont adopté une déclaration décrivant les mesures coordonnées entre la société civile et les acteurs étatiques visant à mettre fin aux violences contre les femmes et les filles dans les deux sous-régions.

68. Le 26 janvier, le BRENUAC a facilité un atelier entre la CEEAC et la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale afin d'élaborer un plan stratégique conjoint comportant des définitions des missions et des mesures à appliquer aux niveaux national et régional.

C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Crise dans la région du bassin du lac Tchad

69. En collaboration avec le Département des opérations de paix, l'Organisation internationale pour les migrations a organisé un atelier à N'Djamena du 5 au 9 décembre, visant à appuyer l'élaboration de la stratégie nationale de désengagement, de dissociation, de réintégration et de réconciliation à l'intention d'anciens associés de groupes affiliés à Boko Haram et de groupes dissidents. Une conférence de suivi s'est tenue avec les autorités nationales, également à N'Djamena, du 27 au 31 mars.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

70. Le 25 février, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont adopté un protocole révisé relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États membres de la CEEAC, ainsi qu'un protocole relatif à la stratégie d'élaboration d'une économie bleue durable en Afrique centrale.

Climat et paix et sécurité

71. Le BRENUAC a poursuivi ses concertations avec la Commission de la CEEAC sur l'élaboration d'une stratégie régionale sensible aux conflits sur les changements climatiques et le développement résilient, le projet de protocole régional sur la transhumance et le consortium régional proposé sur les changements climatiques et la biodiversité, la paix et la sécurité, la transhumance, le financement de l'action climatique et le développement durable. Il a continué de s'employer à intégrer les perspectives de genre et de droits humains dans le cadre de ces initiatives.

D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

Échanges, collaboration, coordination et initiatives conjointes à l'ONU

72. Le 1^{er} décembre, le BRENUAC a achevé une réunion de deux jours à Luanda des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général dans la sous-région de l'Afrique centrale, à laquelle ont assisté les représentants spéciaux pour l'Afrique centrale, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Les participants ont coordonné les contacts entrepris par l'ONU avec les partenaires et les organisations sous-régionales concernés et recensé les principaux domaines prioritaires en vue d'un partenariat renforcé et de mesures concertées, notamment sur les femmes et la paix et la sécurité, la jeunesse et la paix et la sécurité, le climat et la paix et la sécurité, la gestion des ressources naturelles et la prévention et le traitement de la désinformation et des discours de haine.

Partenariats avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et appui

73. Le 31 janvier, le Représentant spécial a convoqué une réunion virtuelle avec le Coordonnateur résident au Cameroun, le Directeur régional pour l'Afrique centrale de l'UNESCO et le Directeur du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (également appelé Bureau régional pour l'Afrique centrale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) pour s'entretenir des faits intervenus au Cameroun. Ils ont examiné les moyens de

remobiliser une action commune aux niveaux stratégique et opérationnel afin de faire respecter la liberté de la presse.

74. Du 14 au 17 mars à Libreville, le BRENUAC a tenu ses réunions annuelles des conseillers pour la paix et le développement, des conseillers politiques en Afrique centrale et sa réunion annuelle des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, à Libreville, afin de s'entretenir de problèmes actuels en matière de paix et de sécurité et de répertorier des possibilités et des points de départ pour la prévention des conflits. Les participants ont décidé d'intensifier les échanges d'informations et d'élaborer des approches modulaires thématiques sur des priorités communes telles que les femmes et la paix et la sécurité, les jeunes et la paix et la sécurité, le climat et la paix et la sécurité et l'analyse de l'économie politique.

IV. Observations et recommandations

75. Malgré les efforts louables faits en faveur d'un dialogue politique et d'une participation active des partenaires, dont la CEEAC, les avancées démocratiques obtenues pour l'heure demeurent fragiles, comme en témoignent les restrictions de plus en plus importantes pesant sur les droits humains et les libertés fondamentales.

76. Je me félicite des tendances positives observées dans la sous-région. Je salue à cet égard la désignation de femmes à des postes politiques clefs au Gabon et en Guinée équatoriale et félicite les autorités de transition au Tchad d'avoir adopté leur plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. J'encourage cependant les parties prenantes concernées dans la région, notamment les organisations et les forums infranationaux, à faciliter la participation active et véritable de femmes et de jeunes aux processus politiques et aux prises de décision.

77. Le dialogue demeure primordial pour remédier à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Je suis préoccupé par les effets humanitaires persistants de la crise. J'engage tous les acteurs à recourir au dialogue pour régler la crise, à protéger les civils et à s'abstenir d'entraver les opérations humanitaires. L'ONU se tient prête à appuyer un dialogue inclusif et des processus de réconciliation qui sont dirigés et contrôlés par les Camerounais, avec l'aide de la communauté internationale le cas échéant.

78. La détermination des autorités de transition tchadiennes de poursuivre les préparatifs relatifs au référendum sur la constitution et aux élections générales est salubre. Je m'inquiète de ce qu'ils se déroulent dans un contexte de tensions politiques et sociales et j'engage les autorités de transition à continuer de dialoguer avec toutes les principales parties prenantes afin de promouvoir un climat politique plus inclusif qui soit propice à un retour pacifique à l'ordre constitutionnel. Dans le même temps, je demande aux acteurs de l'opposition de privilégier l'intérêt national et de s'abstenir de tout acte de nature à accroître les tensions dans les mois à venir. J'encourage les partenaires à augmenter leur appui aux efforts de consolidation de la paix dans le pays, notamment au niveau infranational.

79. Je me félicite des mesures de confiance récentes prises par les autorités de transition au Tchad, notamment de la grâce accordée aux personnes qui avaient été reconnues coupables à la suite des événements du 20 octobre. Je demeure cependant préoccupé par les allégations de violations du processus de diligence raisonnable durant les procès et d'autres violations des droits humains et je demande aux autorités de transition de promouvoir, de respecter et de protéger tous les droits humains.

80. Je remercie les pays de la région d'avoir accueilli les personnes qui fuyaient les combats qui ont éclaté au Soudan le 15 avril. J'exhorte les partenaires internationaux

à accroître le financement pour aider les voisins du Soudan à remédier aux problèmes humanitaires supplémentaires qui en ont résulté et à empêcher la déstabilisation dans les zones frontalières précaires. Je demande également aux pays voisins du Soudan de prendre toutes les mesures possibles pour aider à désamorcer la situation au Soudan, concourir à des solutions politiques et empêcher le conflit de se propager dans la région.

81. Les pays de la sous-région, dont plusieurs sont des facilitateurs de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, devraient continuer d'appuyer le processus de paix dans le pays. Les progrès dans le cadre de commissions bilatérales conjointes sont essentiels en vue d'une gestion durable des frontières dans l'intérêt de la paix et du développement dans le pays et dans la région.

82. Je me félicite de l'action de dialogue menée entre les chefs d'État de la République centrafricaine et du Tchad, avec la facilitation de l'Angola. Je réaffirme qu'il importe de promouvoir un dialogue constant et un renforcement de la coordination pour régler les questions transfrontalières qui influent sur la paix et la sécurité dans la zone frontalière séparant la République centrafricaine du Tchad.

83. Les faits qui se sont produits le 25 novembre 2022 à Sao Tomé-et-Principe et dans les jours qui ont suivi sont préoccupants. Je condamne le recours à la torture qui aurait mené au décès de personnes qui étaient en détention militaire et je félicite le Gouvernement et ses partenaires d'avoir diligemment enquêté sur cette affaire. J'encourage l'action menée par les autorités santoméennes en faveur de la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et réaffirme que l'ONU est disposée à accompagner cet effort.

84. Tandis que des échéances électorales majeures se rapprochent dans la sous-région, j'exhorte les Gouvernements à garantir des élections pacifiques, inclusives et crédibles, avec la participation des femmes et des jeunes. Je me félicite de la tenue d'un dialogue politique entre le parti au pouvoir et les membres de l'opposition politique au Gabon. J'encourage le Gouvernement à renforcer les processus politiques et démocratiques et à communiquer avec l'opposition et la société civile.

85. Je suis particulièrement préoccupé par la tendance croissante à l'imposition de restrictions aux droits humains et aux libertés fondamentales dans la sous-région, notamment à la liberté d'expression, ainsi que par les menaces à la sécurité des journalistes. Je demande de nouveau aux gouvernements de respecter, de protéger et de promouvoir tous les droits humains et d'amener tous les auteurs de violations et d'atteintes à répondre de leurs actes, notamment des violences de genre. La protection des droits humains et la promotion de processus politiques inclusifs, crédibles et démocratiques sont les fondements de la pérennisation de la paix, de la stabilité et du développement dans la sous-région. Les efforts visant à combattre les discours de haine et la désinformation doivent également être appuyés. J'encourage à cet égard l'adoption d'un projet de stratégie régionale et d'un plan d'action pour prévenir et combattre les discours de haine en Afrique centrale.

86. Je félicite la CEEAC de son engagement actif à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad, qui témoigne de sa volonté de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale. J'estime encourageante la volonté exprimée par la CEEAC de collaborer étroitement avec le BRENUAC, comme l'a montré la visite conjointe du Représentant spécial et du Président de la Commission de la CEEAC à Sao Tomé-et-Principe. À cette fin, je réaffirme l'attachement des organismes des Nations Unies, encadrés par le BRENUAC, à appuyer la CEEAC.

87. Les faits intervenus durant la période considérée ont mis en relief, une fois de plus, la gravité des effets des changements climatiques dans la région, tels que les inondations massives et les déplacements et l'aggravation des tensions

intercommunautaires. Cela a été accentué davantage par les activités des groupes extrémistes violents et d'autres groupes armés, notamment dans le bassin du lac Tchad. Ces groupes continuent de mettre à profit les affrontements intercommunautaires, la faiblesse de la gouvernance et des ressentiments profondément ancrés pour étendre leurs zones d'influence. J'encourage les Gouvernements à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes, notamment par la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, à créer un climat propice à la cohésion sociale et à veiller à fournir des services sociaux de base suffisants pour garantir le retour en toute sécurité des populations déplacées. Le terrorisme et l'extrémisme violent sont une menace régionale commune et les Gouvernements doivent coordonner leur action pour empêcher sa propagation dans la sous-région.

88. À l'approche du dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé, j'estime encourageants les efforts menés par la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée sur la sécurité et la sûreté maritimes. La persistance des incidents montre cependant qu'il convient de renforcer les capacités de répression dans le cadre de la sûreté maritime, notamment en érigeant en infraction les actes de piraterie et en établissant une juridiction universelle concernant de tels actes au regard de la législation interne, conformément aux dispositions applicables de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. J'encourage une plus grande coopération et coordination sur la sécurité maritime entre les communautés économiques régionales en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, avec l'appui du BRENUAC, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, de l'ONUSC et d'autres entités compétentes des Nations Unies afin d'accélérer la pleine mise en place du dispositif régional de sécurité maritime.

89. Alors que la sous-région continue de subir l'effet socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du conflit armé en Ukraine, la récente épidémie de la maladie à virus Marburg en Guinée équatoriale exige une vigilance et une coopération régionale accrues parmi les États, l'épidémie de COVID-19 ayant démontré qu'une réponse nationale, à elle seule, ne suffisait pas à écarter une telle menace.

90. Je tiens à exprimer mes remerciements aux Gouvernements de la sous-région, à l'Union africaine, à la CEEAC, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, à la Commission du bassin du lac Tchad, à la Commission du golfe de Guinée et à toutes les autres institutions régionales et sous-régionales en vue de la poursuite de la collaboration avec le BRENUAC. Je tiens également à remercier la Force multinationale mixte et les pays qui fournissent des contingents, de l'action qu'ils mènent au service de la paix et de la stabilité. Je remercie en outre le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et de leur appui au BRENUAC.

91. Je tiens enfin à remercier mon représentant spécial, Abdou Abarry, et les membres du personnel du BRENUAC pour leur appui constant à l'action régionale visant à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.